

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes 2 (SSIAP 2)

V2024.02

inter



Public visé :
Agent SSIAP1

Pré-requis :

- Être titulaire du SSIAP 1
- Avoir exercé la fonction de SSIAP 1 pendant 1607 heures durant les 24 mois derniers, dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail. Cela doit être attesté soit par l'employeur soit par la présentation du contrat de travail
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent Arrêté
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans
 - Sauveteur Secouriste du Travail ou PSE 1, en cours de validité

Equivalences et passerelles :

Module complémentaire permettant l'obtention du SSIAP 2 (Annexe VI de l'arrêté du 5 novembre 2010).

Cette équivalence concerne les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 de l'arrêté du 5 novembre 2010.

Objectifs de la formation :

L'objectif de la certification est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) :

- Être capable de respecter les règles d'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie.
- Manager une équipe de sécurité.
- Former le personnel en matière de sécurité contre l'incendie.
- Maîtriser la prévision technique encadrée par les règlements de sécurité.
- Entretien des moyens concourant à la sécurité incendie.
- Gérer l'assistance à personnes.
- Assurer la direction du poste centrale de sécurité incendie.

Qualification à l'issue de la formation :

Obtention du diplôme SSIAP 2 à l'issue d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique évaluée par un jury composé du directeur du SDIS ou son représentant et d'un SSIAP 3 en poste. Certification RS5642 publiée le 10-12-2021.

Durée : 77 heures (dont 7 heures d'examen)

Nombre de participants :
Min 4 – Max 12

Lieux de formation :

Notre site de VERNEUIL EN HALATTE:
CDF EVOLUTION
7 avenue Hurel Dubois
60550 VERNEUIL EN HALATTE
Agrément : 60.18.01

Nos sites sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées.

Porteur d'un handicap, merci de prendre contact avec notre référent Handicap : Thomas NISSET.

** Attention aucune compensation du handicap n'est prévue par le certificateur pour le passage des épreuves lors de l'examen final.*

Délai d'accès et calendrier :

30 jours (sous réserve de toutes les pièces justificatives et du nombre de candidat requis)

Nos tarifs :

À partir de 1100€ HT.

Contact :

Thomas NISSET

Responsable Pédagogique

09.72.60.32.20

contact@cdf-evolution.fr

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes 2 (SSIAP 2)

V2024.02

inter



Durée : 77 heures (dont 7 heures d'examen)

Nombre de participants :
Min 4 – Max 12

Lieux de formation :

Notre site de VERNEUIL EN HALATTE:

CDF EVOLUTION
7 avenue Hurel Dubois
60550 VERNEUIL EN HALATTE
Agrément : 60.18.01

Nos sites sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées.

Porteur d'un handicap, merci de prendre contact avec notre référent Handicap : Thomas NISSET.

** Attention aucune compensation du handicap n'est prévue par le certificateur pour le passage des épreuves lors de l'examen final.*

Délai d'accès et calendrier :

30 jours (sous réserve de toutes les pièces justificatives et du nombre de candidat requis)

Nos tarifs :

À partir de 1100€ HT.

Contact :

Thomas NISSET

Responsable Pédagogique

09.72.60.32.20

contact@cdf-evolution.fr

Contenu de la formation :

- Les rôles et missions du chef d'équipe de sécurité incendie : gestion, management et évaluation de l'équipe.
- Organiser une séance de formation.
- Gérer les conflits et informer la hiérarchie.
- Appliquer les consignes.
- Gérer les incidents techniques.
- Délivrer le permis feu.
- Manipuler un SSI.
- Connaître les règles d'hygiène et sécurité du travail.
- Gérer un poste de sécurité.

Evaluations :

- Epreuve théorique : via questionnaires à choix multiples.
- Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique.
- Epreuve pratique : Exercice de gestion du poste de sécurité en situation de crise.
- Examen Final : Questionnaire à choix multiples, exercice de gestion du poste de sécurité en situation de crise et animation d'une séquence pédagogique.*

Moyens pédagogiques :

- Supports théoriques
- Questionnaires
- SSI de catégorie A
- PCS
- Extincteurs
- Mises en situation.
- Vidéoprojecteur.
- Emetteurs / Récepteurs.

Méthodes pédagogiques :

- Notre formation alterne Méthodes affirmative, démonstrative et active et permet à nos stagiaires d'assimiler les connaissances et savoirs que délivrent notre formation.

Suites de parcours :

- Possibilité de passer le SSIAP 3 – RS5643 (sous conditions).

Débouchés :

- Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance aux personnes dans un établissement recevant du public (ERP) ou Immeuble de grande hauteur (IGH).